

**Communiqué de presse // 12.07.2017****Le service régional de l'enseignement agricole et de la recherche (SFRD) de la grande région Auvergne-Rhône-Alpes n'attribuera plus de moyens pour l'enseignement facultatif dans les lycées agricoles à la rentrée 2017**

Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation vient de signer une convention cadre pour le développement de la pratique sportive auprès de ses lycéennes et lycéens avec le ministère de la ville, le secrétariat d'état à la jeunesse et au sport et le CNOSEF. Ses instances ministériels ont validé un plan d'actions en 18 points pour mettre en œuvre celle-ci mais la politique régionale se trouve ici en complète opposition avec les décisions prises au niveau ministériel : aucune heure d'enseignement n'est prévue pour les enseignements facultatifs en Education Physique et Sportive et les sections sportives à la rentrée de septembre prochain .

Nous demandons le rétablissement de ces heures qui permettront une pratique complémentaire conditions nécessaires au développement sportif de nos élèves ainsi qu'à leur réussite scolaire et qui sait à l'obtention d'une future médaille olympique lors des Jeux de Paris 2024 !

Contact : Jo Boulc'h 06 47 91 90 87